ANNEXE 2

Recevabilité d'une offre d'emploi en regard de la localisation de l'entreprise ou de l'emploi à combler

Offres d'emploi au Québec provenant d'un employeur du Québec ou à l'extérieur du Québec
Tout employeur du Québec ou à l'extérieur du Québec **qui possède une place d'affaires** au Québec et détient un NEQ, et dont le poste à combler est au Québec, peut utiliser l'application *Placement en ligne* en mode libre service. Les employeurs qui ne rencontrent ces critères doivent contacter le personnel du CAP. Tout employeur à l'extérieur du Québec **qui n'a pas de place d'affaires** au Québec, mais dont le poste à combler est au Québec doit recourir au service en mode assisté pour l'enregistrement et la publication de son offre d'emploi sur *Placement en ligne.* Généralement, ce type d'employeur n'a pas de NEQ.
Offres d'emploi dont le travail est exercé à l'extérieur du Québec
Les offres d'emploi visant un travail exercé à l'extérieur du Québec sont traitées différemment si l'employeur se situe au Québec ou à l'extérieur du Québec. Le tableau suivant illustre les différentes situations et décrit les modalités de traitement spécifiques à chacune.

Employeurs	Lieu de l'emploi	Modalités de traitement
Du Québec	Dans une autre province du Canada	Le personnel d'Emploi-Québec réfère l'employeur au service public d'emploi de la province concernée afin d'assurer la diffusion de l'offre d'emploi dans les guichets à travers le Canada, ainsi que sur le site Guichet emplois sur Internet. Néanmoins, il arrive que des offres d'emploi d'employeurs du Québec soient refusées parce qu'elles ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou de recevabilité des autres provinces concernées. Pour ces cas, Emploi-Québec et RHDCC ont convenu que le CAP peut enregistrer et publier à l'aide de l'application *Placement en ligne* les offres d'emploi dont le lieu de travail se trouve dans une autre province. L'adresse correspondant au lieu de travail, incluant le code postal à indiquer, est alors celui de la place d'affaires au Québec et le lieu réel du travail doit être spécifié dans les informations complémentaires à l'offre d'emploi. (ex : Offre d'emploi publiée par une agence de placement ou encore une offre d'emploi correspondant à une proposition d'affaires (de type franchise).
Du Québec	A l'extérieur du Canada	L'employeur peut recourir au service en mode assisté du CAP pour l'enregistrement et la publication de son offre d'emploi à l'aide de l'application *Placement en ligne* en autant que le poste à combler relève de l'entreprise québécoise et que celle-ci effectue les déductions à la source (impôts fédéral et provincial).
D'une autre province	Dans une autre province	Aucun service de prise d'offres d'emploi n'est offert par Emploi-Québec. Le personnel du CAP réfère l'employeur au service public d'emploi de la province concernée.
De l'extérieur du Canada	A l'extérieur du Canada	Aucun service de prise d'offres d'emploi n'est offert par Emploi-Québec.